



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

Séance ordinaire du conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, tenue le 17 novembre à 19 h.

Sont présents à cette séance: Son honneur le maire Le maire, M. Michel Jasmin, préside la session à laquelle assistent : M. Gabriel Richard, M. Benoit Sperano, Mme Any-Pier Houle, M. Martin Tremblay, M. Nicolas Paradis, Mme Lucie Chagnon

Assiste également à la séance, Mme Liette Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 **CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION**
 - 1.2 Moment de recueillement
 - 1.3 Première période de questions
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.5 Adoption des procès-verbaux
2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 **Administration**
 - 2.1.1 Chèques émis, dépôts directs émis, paiements Internet et transferts bancaires
 - 2.1.2 Comptes à payer et dépôts directs
 - 2.1.3 Autorisation d'occupation temporaire de la voie publique – Guignolée 2025 (Ailes de l'Espoir)
 - 2.1.4 Contribution annuelle - Certification OSER-JEUNES
 - 2.1.5 Augmentation de la limite d'une carte de crédit Visa Affaires Desjardins
 - 2.1.6 Nomination des maires suppléants auprès de la Municipalité et de la MRC de Montcalm
 - 2.1.7 Nomination des comités au sein du conseil
 - 2.1.8 Ajout d'une signataire autorisée au compte de la Municipalité
 - 2.1.9 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP)
 - 2.1.10 Amendement à la résolution 2025-04-14-097 (acquisition d'un immeuble - Inondation causée par la tempête tropicale Debby du 9 et 10 août 2024 - Bâtiment de l'Âge d'or)
 - 2.2 **Ressources humaines**
 - 2.3 **Présentation, dépôt et avis de motion**
 - 2.4 **Dépôt de rapports, documents, requêtes**
 - 2.4.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
4. **TRANSPORT VOIRIE**
 - 4.1 Embauche de M. Marc-Robert Lacroix comme journalier-chauffeur temporaire
 - 4.2 Nomination de deux journaliers-chauffeurs temporaires - M. Gabriel Poulin et M. Vincent Fillion
 - 4.3 Nomination d'un journalier temporaire pour la période hivernale - M. Yannick L'Espérance



N° de résolution
ou annotation

SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Autorisation de paiement – Waste Management
- 5.2 Attribution d'un mandat pour la réalisation des plans et devis pour la stabilisation du talus de la rivière Beauport au poste de pompage #1
- 5.3 Attribution d'un mandat à la firme Bélanger Sauvé avocats pour une poursuite contre la firme Les Services EXP pour des travaux imprévus dans le cadre du projet de réfection de la route 335
- 5.4 Autorisation à procéder à la démolition

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Nomination et fonction d'un nouveau membre du C.C.U.
- 6.2 Nomination et fonctions des membres du C.C.U.
- 6.3 Nomination et fonctions des membres du comité de démolition (C.D.)

LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque

- 7.1.1 Demande d'ajout d'une carte de crédit - Affaires VISA Desjardins

Communication

Loisirs

- 7.3.1 Achat de panneaux d'interprétation pour le parcours historique au Parc central

VARIA

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION

À la suite des élections générales qui ont eu lieu le 2 novembre 2025, la présidente d'élection a procédé à l'assermentation des nouveaux élus du conseil municipal.

1.2 MOMENT DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire demande un moment de recueillement.

1.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées, parmi les personnes présentes dans la salle.

1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.



N° de résolution
ou annotation

2025-11-17-362

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON
APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté, en y retirant
le point suivant:

- 7.3.1 Achat de panneaux d'interprétation pour le parcours historique au Parc
central

1.5 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE
APPUYÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 et de la
séance extraordinaire du 1er octobre 2025 soient et sont acceptés comme écrit au
livre des délibérations.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 ADMINISTRATION

2.1.1 CHÈQUES ÉMIS, DÉPÔTS DIRECTS ÉMIS, PAIEMENTS INTERNET ET TRANSFERTS BANCAIRES

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose la liste des
chèques émis au montant de 682 324.30 \$, la liste des dépôts directs émis au mon-
tant de 2 083 097.61 \$, la liste des paiements (Internet) au montant de 336 857.89
\$ ainsi que les paiements effectués par transferts bancaires – service de paie au
montant de 364 851.41 \$ concernant les salaires du 14 septembre au 8 novembre
2025/quinzaine et du 1er au 31 octobre 2025/mensuel.

a) Chèques émis

La directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe dépose la liste des
chèques émis au montant de : 682324.30 \$

No. Chèque	Nom des fournisseurs	Montant
22774	BARBEAU PATRICK	1 500.00 \$
22775	BOUCHARD JACQUES	1 000.00 \$
22776	DESCROIX LYDIE	1 000.00 \$
22777	DESCHENES ERIC	1 000.00 \$
22778	HAMEL BENOIT	250.00 \$
22779	GAGNE MICHELLE	250.00 \$



N° de résolution
ou annotation

Formulaires d'Accession C22, (010) 663-2176 / 1-800-663-4078 — 30-028

22780	GSPD	2 407.53 \$
22781	SABRINA CYR-BRISBOIS	710.50 \$
22782	9469-9675 QUÉBEC INC	1 000.00 \$
22783	THEROUX TOMY	1 000.00 \$
22784	BOUCHARD, RAYMOND	45.66 \$
22785	PARDISSE B.S.E. ÉMILIE-GAMELIN	300.00 \$
22786	BENEVA INC.	9 611.80 \$
22787	CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN	400.00 \$
22788	FRANCOIS ALEXIS FONTAINE LAROCHE	496.50 \$
22789	HOULE ANY-PIER	624.19 \$
22790	LACHAINE, FRANCINE	45.66 \$
22791	MATHIEU CHARLES LEBLANC, ING.	38.85 \$
22792	MASSON, MARIANNE	500.00 \$
22793	PAR MINOUS STÉRILISATION	210.80 \$
22794	GBI EXPERTS-CONSEIL INC	50 000.00 \$
22795	9237-0960 QUÉBEC INC. LES CONST. GARIÉPY	1 500.00 \$
22796	ERIC DOUVILLE	1 000.00 \$
22797	GINGRAS STEPHANIE	1 000.00 \$
22798	HURTUBISE GUILLAUME	1 000.00 \$
22799	LEBLANC ROSANNE	250.00 \$
22800	BOULLON-HENROTEAUX AURELIE	425.93 \$
22801	BOUCHARD, FRANCINE	45.66 \$
22802	C.L.A. EXPERTS-CONSEILS INC	13 797.00 \$
22803	LAUZIER, YVES	60.88 \$
22804	GAETAN LAVALLÉE	430.47 \$
22805	LAVOIE, CLAUDI-ANN	108.00 \$
22806	MINISTÈRE DES FINANCES	510 281.00 \$
22807	ACCES HABITATION 2.0	3 000.00 \$
22808	BRISSON MARC-OLIVIER	1 000.00 \$
22809	BLUOLD SUZANNE	50.00 \$
22810	BURQUE EMMANUEL	250.00 \$
22811	CHABOT MARIO	250.00 \$
22812	COUSINEAU PATRICK	1 000.00 \$
22813	DUBÉ MARTIN	1 000.00 \$
22814	DURCHER-BOYER ALEXANDRE	1 000.00 \$
22815	LUKAWECI LIJANE	377.46 \$
22816	DAVID RICHÈRE NATHALIE	1 000.00 \$
22817	VIDEVA KABADIOVA MARGARITA	1 000.00 \$
22818	OUELLETTE RICHARD	1 000.00 \$
22819	POULIN RÉAL	1 150.00 \$
22820	ROBERGE MARTIN	1 000.00 \$
22821	VAILLANCOURT-POULIN NICOLAS	1 000.00 \$
22822	CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN	400.00 \$
22823	NEXGEN MUNICIPAL INC	8 618.69 \$
22824	ACCES HABITATION 2.0	1 500.00 \$
22825	ACCES HABITATION 2.0	2 000.00 \$
22826	ACCES HABITATION 2.0	1 000.00 \$
22827	AMYPOT DENIS	1 000.00 \$
22828	BISSONNETTE WILLIAM	1 500.00 \$
22829	YR DANICK, DURAND VALÉRIE	1 500.00 \$
22830	DESCHENES JEAN-PIERRE	250.00 \$
22831	GAUTHIER KARINE	1 000.00 \$
22832	GESTION D. MAILLOUX INC	1 319.50 \$
22833	IMMÉBILES PERFECTIO INC	6 000.00 \$
22834	LAUBARD JACQUES	5 750.00 \$
22835	LIZOTTE MAURICE	1 000.00 \$
22836	AUDREY VAUDREUIL	555.00 \$
22837	BENEVA INC.	12 197.51 \$
22838	GAZAILLE, ÉMILIE	82.21 \$
22839	JEAN SIMON DEVEAU B.SC., LL., B CONSULTANT	4235.00 \$
22840	MINISTRE DU REVEU DU QUÉBEC	1 048.50 \$
		682 324.30 \$

b) La directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe dépose la liste des dépôts directs émis au montant de : 2 083 097.61 \$



1^{re} de Résolution
de Annulation

3900	ALTIFICA	15 844.81 \$
3901	MARION FORTIN	84.77 \$
3902	FQM ASSURANCES	1 674.24 \$
3903	JASMIN, MICHEL	691.89 \$
3904	LOCATION125.COM INC.	1 382.92 \$
3905	SPCA REFUGE MONANI-MO	2 167.00 \$
3906	PAVAGES MULTIPRO INC.	14 598.03 \$
3907	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCAUM	3 200.00 \$
3908	PROMOTION A-Z/9464-8672 QUEBEC INC.	567.98 \$
3909	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE BUREAU(BON)	1 093.18 \$
3910	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE VOIRIE	1 502.66 \$
3911	MYRIAM ANCTIL	13.36 \$
3912	BIENVENUE, GUYAUME	326.99 \$
3913	EQUIPE LAURENCE	29 024.87 \$
3914	GAUTHIER, JOSEE	1 977.57 \$
3915	HARNCOIS ÉNERGIES INC.	14 740.70 \$
3916	LEDUC, CHRISTIAN	72.16 \$
3917	MARTEL, UETTE	59.27 \$
3918	MULTI-SURFACES GIGUERE INC	2 362.34 \$
3919	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCAUM	235.33 \$
3920	PAVAGES MASKA INC	4 883.72 \$
3921	ASPHALTE LANAUDIERE INC	4 041.63 \$
3922	ATELIER SENS	1 580.91 \$
3923	BRANDT	456 841.67 \$
3924	LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.	117 509.48 \$
3925	EQUIPE LAURENCE	534.63 \$
3926	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPAUTES	2 536.94 \$
3927	SPCA REFUGE MONANI-MO	2 167.00 \$
3928	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCAUM	17 401.92 \$
3929	PAVAGES MASKA INC	1 224.76 \$
3930	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE BUREAU(BON)	1 580.83 \$
3931	SYNDICAT FONCTION PUBLIQUE VOIRIE	2 408.98 \$
3932	BIENVENUE, GUYAUME	168.56 \$
3933	LES CONTROLES CT	7 222.14 \$
3934	DWB CONSULTANTS	4 397.80 \$
3935	LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC	4 823.20 \$
3936	EQUIPE LAURENCE	35 317.45 \$
3937	LEDUC, CHRISTIAN	210.68 \$
3938	MUNICIPALITE REGIONALE COMTE DE MONTCAUM	6 300.00 \$
3939	PAVAGES MASKA INC	6 603.94 \$
3940	POMPACTION INC	1 922.14 \$
3941	T.G.C. INCL	1 400 762.29 \$
		2 983 097.61 \$

c) La directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe dépose la liste des paiements Internet au montant de : 336 857.89 \$

	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 595.46 \$
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	9 699.72 \$
	CARRA	2 137.01 \$
	LE FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS	6 311.15 \$
	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	32 532.89 \$
	SSQ GROUPE FINANCIER	28 484.24 \$
	VISA DESJARDINS	1 108.10 \$
	VISA DESJARDINS	128.69 \$
	VISA DESJARDINS	8 135.39 \$
	ACCEO SOLUTIONS INC.	108.76 \$
	ACCEO SOLUTIONS INC.	3.91 \$
	ACCEO SOLUTIONS INC.	18.92 \$
	ACCEO SOLUTIONS INC.	1.57 \$
	FRANCOTYP POSTALIA CANADA INC	374.82 \$
	GLOBAL PAYMENTS DIRECT INC.	40.38 \$
	GLOBAL PAYMENTS DIRECT INC.	801.09 \$
	GLOBAL PAYMENTS DIRECT INC.	3.15 \$
	GLOBAL PAYMENTS DIRECT INC.	25.00 \$



N° de résolution
ou annotation

GPME LANAUDIÈRE	2 636.44 \$
LE GROUPE ACCISST	552.62 \$
SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN CANADA	1 708.38 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE	26.40 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE	414.44 \$
FRANCOTYP POSTALIA CANADA INC	2 299.50 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 424.36 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA	10 098.49 \$
BELL MOBILITE	230.70 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	34 975.12 \$
VIDEOTRON	122.96 \$
HYDRO-QUEBEC	2 200.33 \$
HYDRO-QUEBEC	75.11 \$
HYDRO-QUEBEC	98.42 \$
HYDRO-QUEBEC	174.84 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA	17 142.55 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA	3 533.52 \$
CARRA	1 566.28 \$
LE FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS	10 524.43 \$
HYDRO-QUEBEC	3 196.38 \$
HYDRO-QUEBEC	1 294.80 \$
HYDRO-QUEBEC	1 685.70 \$
HYDRO-QUEBEC	1 227.19 \$
HYDRO-QUEBEC	1 110.97 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	63 320.21 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	51 769.02 \$
ACCEO SOLUTIONS INC.	97.50 \$
ACCEO SOLUTIONS INC.	3.52 \$
ACCEO SOLUTIONS INC.	318.77 \$
FRANCOTYP POSTALIA CANADA INC	2 299.50 \$
GLOBAL PAYMENTS DIRECT INC.	34.13 \$
GLOBAL PAYMENTS DIRECT INC.	961.84 \$
GLOBAL PAYMENTS DIRECT INC.	25.00 \$
GPME LANAUDIÈRE	2 636.44 \$
LE GROUPE ACCISST	552.62 \$
HYDRO-QUEBEC	1 746.54 \$
HYDRO-QUEBEC	1 665.24 \$
HYDRO-QUEBEC	1 655.87 \$
HYDRO-QUEBEC	550.04 \$
HYDRO-QUEBEC	102.51 \$
HYDRO-QUEBEC	102.51 \$
HYDRO-QUEBEC	34.66 \$
HYDRO-QUEBEC	142.27 \$
HYDRO-QUEBEC	1 548.99 \$
HYDRO-QUEBEC	1 562.07 \$
HYDRO-QUEBEC	972.75 \$
HYDRO-QUEBEC	204.20 \$
HYDRO-QUEBEC	137.80 \$
HYDRO-QUEBEC	283.23 \$
HYDRO-QUEBEC	1 524.59 \$
HYDRO-QUEBEC	222.15 \$
VIDEOTRON	122.96 \$
VISA DESJARDINS	2 083.21 \$
VISA DESJARDINS	80.25 \$
VISA DESJARDINS	9 267.32 \$
	336 857.89 \$

d) La directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe dépose la liste des transferts bancaires – Service de la paie au montant de 364 851.41 \$



N° de résolution
ou annotation

concernant les salaires du 14 septembre au 8 novembre 2025/quinzaine et du 1er au 31 octobre 2025/mensuel.

Déposé le	Semaine de paie no	Paie du	Montant
02-oct-25	14 au 27 septembre 2025	20-Quinzaine	81 683.44 \$
16-oct-25	28 septembre au 11 octobre 2025	21-Quinzaine	82 010.94
30-oct-25	12 octobre au 25 octobre 2025	22-Quinzaine	73 310.73
13-nov-25	26 octobre au 8 novembre 2025	23-Quinzaine	113 254.35
25-sept-25	1er au 31 octobre 2025	10-Mensuel	14 591.95 \$
			364 851.41\$

2025-11-17-363

2.1.2 COMPTES À PAYER ET DÉPÔTS DIRECTS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY
APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

Que la Municipalité de Saint-Calixte autorise le directeur général et greffier-trésorier à payer les comptes d'après la liste reproduite ci-jointe au montant de 266 493.35 \$.

a) Les comptes à payer au montant de : 50516.30 \$

22841	LE 12EME INC	1 241.73 \$
22842	ASSOCIATION DES CAMPS DU QUEBEC	453.00 \$
22843	CENTRE HORTICOLE BASTIEN INC.	2 305.42 \$
22844	BEAUSOLEIL MELANCON BROUSSEAU INC	1 931.34 \$
22845	COFFRAGE EMC	3 707.96 \$
22846	GLS CANADA (DICOM)	327.53 \$
22847	DISTRIBUTIONS YVES LEROUX	207.22 \$
22848	ECOCUP	1 225.23 \$
22849	GROUPE VEGECO INC.	1 494.67 \$
22850	LES ATTACHES ETHIER	435.70 \$
22851	FERME BASTIEN	200.00 \$
22852	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	966.00 \$
22853	REMORQUAGE DESORMEAUX INC.	5 231.39 \$
22854	ORGANISME LES GÉNÉREUX	2 600.00 \$
22855	KOKOBRIK	1 264.73 \$
22856	LE PERE DE L'HYDRAULIQUE	1 146.30 \$
22857	LE LOCAL TRAITEUR	1 075.02 \$
22858	MARTECH INC.	671.40 \$
22866	LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ST-CALIXTE	4 094.83 \$
22869	LES MARCHÉS TRADITION SAINT-CALIXTE INC	765.50 \$
22870	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	9 351.67 \$
22871	SOLUTIONS NEXARTS INC.	1 724.63 \$
22872	PLACE RECREACTION	851.40 \$
22873	PLOMBERIES PDA-VÉZINA	287.92 \$
22874	LES RÉPITS DE GABY	2 250.00 \$
22875	SUMMIT OUTILLAGE	616.27 \$
22876	VERMEER SALES AND SERVICE	1 923.38 \$
22877	WEED MAN (170304 CANADA INC.)	276.00 \$
22878	WOLSELEY CANADA INC.	1 890.06 \$
22879	KAI ST-LOUIS MÉCANIQUE	643.87 \$
		50 516.30 \$



N° de résolution
ou annulation

b) Les dépôts directs au montant de : 215 977.05\$

3942	ADIER OUELLETTE INC.	190.80 \$
3943	LES AILES DE L'ESPOIR	2 600.00 \$
3944	ALLIANCE RESSOURCES HUMAINES	3 816.02 \$
3945	ALPHA SIGMA INC.	3 185.11 \$
3946	ALTIFICA	25 594.26 \$
3947	AQUA MECANIQUE INC.	228.69 \$
3948	ASCENSEURS NEOSERVICES INC.	1 172.75 \$
3949	AU PAYS DES GEANTS INC.	172.46 \$
3950	BELANGER SAUVE AVOCATS	15 084.02 \$
3951	BRANDT	2 489.33 \$
3952	BRUNO BOULIANE	601.32 \$
3953	CAN-INSPEC INC.	5 913.29 \$
3954	CENTRE DE CAMION ST-JEROME INC.	208.10 \$
3955	SAMIA CHERFAOUI	1 350.00 \$
3956	GROUPE CLR	160.91 \$
3957	LES CONTROLES CT	2 985.27 \$
3958	DECORATION PAQUETTE & FILS INC.	440.98 \$
3959	LE DÉTAILLANT SANITAIRE INC.	2 113.01 \$
3960	DEVELOTECH INC.	165.55 \$
3961	EBI ENVIRONNEMENT INC.	1 189.41 \$
3962	ECOCENTRE QUEBEC	1 147.45 \$
3963	LES ENTREPRISES C. BÉDARD (1995) INC.	2 681.79 \$
3964	LES ENTREPRISES NORDRIEU INC.	20 964.26 \$
3965	EQUIPEMENTS STINSON (QUÉBEC) INC.	6 451.80 \$
3966	L'EQUIPEUR	2 066.49 \$
3967	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	955.22 \$
3968	GESTION LUSSEUR INC.	1 241.73 \$
3969	GAUTHIER, JOSEE	229.95 \$
3970	GG BEARING	470.36 \$
3971	LE GROUPE ROGER FAGUY INC.	569.55 \$
3972	LE GROUPE J. S. V. INC.	766.01 \$
3973	GVL RIVE-NORD INC.	1 149.75 \$
3974	HEBDRULIQUE INC.	1 634.76 \$
3975	HETER SOLUTIONS INC.	620.87 \$
3976	IMACOLEUR	16.91 \$
3977	JOLICOEUR	1 525.01 \$
3978	LES CAMPSREP	2 632.00 \$
3979	LETTRAGE ST-JEROME	3 390.92 \$
3980	LIBRAIRIE MARTIN INC.	3 207.64 \$
3981	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	1 865.83 \$
3982	LIBRAIRIE LU-LU INC.	2 909.54 \$
3983	LITHOGRAPHIE S B INC.	1 847.08 \$
3984	LOCATION ALARY	9 945.34 \$
3985	LOCATION 2M	827.82 \$
3986	GROUPE LOU-TEC INC.	5 167.67 \$
3987	LUCIOLE	684.68 \$
3988	LUMIDAIRE INC.	673.64 \$
3989	MACHINERIES FORGET	5 391.13 \$
3991	MÉCANIQUE JSM SERVICES ROUTIER	271.98 \$
3992	LES ENTREPRISES MIABEC INC.	27 387.33 \$
3993	LA COOP NOVAGO - QUINCAILLERIE ST-LIN	350.49 \$
3994	OMNI-TECH	4 603.84 \$
3995	ORKIN CANADA CORPORATION	703.25 \$
3996	PIECES D'AUTO J.P. RACETTE INC.	546.04 \$
3997	POITRAS PIÈCES D'AUTOS	195.91 \$
3998	PIERQUIP	569.51 \$
3999	PLANITOU	206.62 \$
4000	VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE	3 054.85 \$
4001	LES PORTES BOURASSA LAUBERTÉ INC.	536.06 \$
4002	9511-2983 QUEBEC INC.	931.30 \$
4003	PRODUITS SOUDAGES DES LAURENTIDES INC.	1 367.25 \$
4004	2533-4590 QUEBEC INC.	860.24 \$
4005	PROMOTION A-2/9464-8672 QUEBEC INC.	1 868.34 \$



N° de résolution
ou annotation

2025-11-17-364

4005	RANDO QUEBEC	1 361.88 \$
4007	REAL HUOT INC.	590.40 \$
4008	RICHARD LORTIE & FILS INC.	827.92 \$
4009	SANIBERT INC	1 931.56 \$
4010	SERRURIER MRC MONTCAUM	68.99 \$
4011	SOLMATECH INC.	5 476.30 \$
4012	STELEM DIV. D'EMCO CORPORATION	2 626.03 \$
4013	SECURITE IP (PME TELECOM)	847.26 \$
4014	SYS-TECK ÉLECTRIQUE INC.	3 907.01 \$
4015	TECHNO DIESEL INC.	8 077.85 \$
4016	TEC TRANSPORT EXPERT-CONSEIL INC.	350.65 \$
4017	TREMBLAY HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2 445.51 \$
4018	VITRERIE LA PLAINE INC.	316.18
		215 977.05 \$

2.1.3 AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE – GUIGNOLÉE 2025 (AILES DE L'ESPOIR)

CONSIDÉRANT que l'organisme Ailes de l'Espoir souhaite organiser la **guignolée 2025** afin de recueillir des denrées et des fonds pour soutenir les familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT que cette activité nécessite l'occupation temporaire de la voie publique sur le réseau routier relevant du Ministère des Transports et de la Mobilité du Québec (MTMD);

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie cette initiative communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable qu'elle autorise l'organisme "Les Ailes de l'espoir" à faire une demande auprès de ce ministère pour la guignolée qui se fera sur la Route 335, noyau villageois, le 22 ou le 29 novembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

APPUYÉ PAR : M. BENOÎT SPERANO

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

De transmettre cette résolution au responsable du ministère des Transports et de la Mobilité durable confirmant l'autorisation de la Municipalité de Saint-Calixte pour la demande de permis d'événements spéciaux organisée par l'organisme Les Ailes de l'Espoir afin d'occuper la voie publique pour la tenue de la guignolée 2025 le **22 ou le 29 novembre 2025**, entre 7h30 et 17h, aux emplacements suivants : Intersection 335 et rue Principale / 6e rang, route 335 hauteur Hamois et caserne de pompiers.

De s'assurer que toutes les conditions de sécurité et de signalisation exigées par le MTMD soient respectées par l'organisme.

2025-11-17-365

2.1.4 CONTRIBUTION ANNUELLE - CERTIFICATION OSER-JEUNES

CONSIDÉRANT QUE notre certification OSER-JEUNES arrive à échéance;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2025-01-13-016 résolution d'appui et d'engagement à l'égard des JPS 2025, la municipalité s'est engagée à maintenir notre certification OSER-JEUNES;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire renouveler notre certification;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY

APPUYÉ PAR : M. GABRIEL RICHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'AUTORISER la directrice générale adjointe à émettre un chèque, au montant de 200 \$, au nom du CREVALE en paiement de notre contribution annuelle pour la certification OSER-JEUNES pour 2025-2026.

D'AJOUTER à notre politique de soutien aux organismes sans but lucratif et à la communauté, ANNEXE 1 : Demandes de soutien financier admissibles et récurrentes l'organisme CREVALE au montant de 200 \$ pour le renouvellement de notre adhésion OSER-JEUNES renouvelable chaque année au mois de novembre, relativement à notre certification OSER-JEUNES afin de continuer à soutenir la réussite des jeunes et à faire rayonner notre marque employeur.

2025-11-17-366

2.1.5 AUGMENTATION DE LA LIMITE D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE M. Guyaume Bienvenue, directeur du Service des loisirs, des communications et des événements spéciaux, est titulaire d'une carte de crédit au nom de la Municipalité et que sa limite de crédit est présentement de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE M. Bienvenue procède régulièrement à des achats pour les diverses activités et événements de loisirs et que la limite est régulière atteinte;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'augmenter sa limite de crédit de 2 000 \$ pour un montant total et maximum de 5 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil municipal autorise Desjardins à procéder à une augmentation de la limite de crédit de 2 000 \$ pour un montant total et maximum de 5 000 \$, pour la carte Visa Affaires Desjardins de M. Guyaume Bienvenue.

2025-11-17-367

2.1.6 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ ET DE LA MRC DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers (ères) comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY
APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE les conseillères mentionnée ci-dessous soient et sont nommés à titre de
mairesse suppléantes, en cas d'absence du maire, pour les périodes suivantes:

- Madame Any-Pier Houle 11 novembre 2025 au 31 janvier 2026;
- Madame Lucie Chagnon 1er février 2026 au 30 avril 2026

QUE M. Benoit Sperano, soit et est également nommée maire suppléant afin de
siéger à la Table des maires à la MRC de Montcalm, en cas d'absence du maire.

2025-11-17-368

2.1.7 NOMINATION DES COMITÉS AU SEIN DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 82 du code municipal, le conseil peut
nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable,
avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, les comités rendent compte de leurs travaux
par des rapports signés par leur président ou la majorité de leurs membres; nul
rapport de comité n'a d'effet avant d'avoir été adopté par le conseil à une séance
ordinaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BENOIT SPERANO
APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE les membres du conseil soient et sont nommés au sein des comités suivants :

Comité des Ressources humaines

Mme Any-Pier Houle
M. Nicolas Paradis

Développement économique

Mme Lucie Chagnon
M. Gabriel Richard
M. Benoit Sperano

Voirie

M. Gabriel Richard
M. Martin Tremblay

Politique d'harcèlement

M. Gabriel Richard
M. Martin Tremblay
M. Nicolas Paradis

Loisirs et Culture

M. Gabriel Richard
Mme Any-Pier Houle



N° de résolution
ou annotation

2025-11-17-369

**Déléguée à la Régie de police de
Montcalm
Mme Any-Pier Houle**

QU'il soit décidé que le maire est membre d'office de l'ensemble des comités ci-haut mentionnés.

2.1.8 AJOUT D'UNE SIGNATAIRE AUTORISÉE AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT des changements au niveau du conseil municipal occasionnés par l'élection générale du 2 novembre 2025, deux signataires demeurent élus au sein de la Municipalité, nous devons ajouter une représentante autorisée à signer pour le compte de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY
APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE M. le maire Michel Jasmin demeure le signataire autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte les chèques au compte de la Municipalité et qu'en cas d'absence les conseillères mentionnées ci-dessous soient également autorisées à signer les chèques au compte de la Municipalité de Saint-Calixte.

- Mme Any-Pier Houle, conseillère, demeure signataire
- Mme Lucie Chagnon, conseillère, nouvelle signataire autorisée

2025-11-17-370

2.1.9 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème «**10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet.»

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;



N° de résolution
ou annulation

- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leurs étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

APPUYÉ PAR : M. BENOIT SPERANO

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE ce conseil mandate le maire M. Michel Jasmin à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

PROCLAMATION

Je, Michel Jasmin, maire de la Municipalité de Saint-Calixte proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10^e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule cette année sous le thème : "10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet."

2025-11-17-371

2.1.10 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2025-04-14-097 (ACQUISITION D'UN IMMEUBLE - INONDATION CAUSÉE PAR LA TEMPÊTE TROPICALE DEBBY DU 9 ET 10 AOÛT 2024 - BÂTIMENT DE L'ÂGE D'OR)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2025-04-14-097, la municipalité procéderait à l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 631 182 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, situé au 5960, rue Larivière, conditionnellement à ce que l'immeuble soit libre de tout bâtiment et que le sol soit nivelé là où reposait les fondations.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de construction 724-2023 exige l'enlèvement de toute fondation lors d'une démolition d'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON

APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'AMENDER la résolution 2025-04-14-097 comme suit:



N° de résolution
ou annotation

D'ACQUÉRIR et de signer l'acte notarié de cession du terrain ci-après décrit, pour la somme de 1 \$, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 631 182 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, situé au 5960, rue Larivière, conditionnellement à ce que l'immeuble du soit libre de tout bâtiment et que le sol soit nivelé là où reposait les fondations en gardant la dalle de béton.

QU'après vérification, la dalle de béton est en bon état et que le conseil désire conserver la dalle de béton pour de futurs projets d'aménagements.

DE MANDATER le bureau de Lévesque et Associés afin de procéder au transfert de propriété en faveur de la Municipalité de Saint-Calixte.

2.2 RESSOURCES HUMAINES

2.3 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

2.4 DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

2.4.1 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe dépose la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivant:

M. Michel Jasmin, maire
M. Benoit Sperano, conseiller, district 2
Mme Any-Pier Houle, conseillère, district 3
M. Martin Tremblay, conseiller, district 4
M. Nicolas Paradis, conseiller, district 5
Mme Lucie Chagnon, conseillère, district 6

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE

4.1 EMBAUCHE DE M. MARC-ROBERT LACROIX COMME JOURNALIER-CHAUFFEUR TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la résolution # 2024-10-21-258 reconnaissant les acquis et la modification de la classe de l'employé Marc-Robert Lacroix;



N° de résolution
ou annotation

2025-11-17-373

CONSIDÉRANT QUE M. Lacroix a agi à titre de journalier-chauffeur au cours des hivers 2022 à 2023 et 2023 à 2025;

CONSIDÉRANT QUE M. Lacroix demeure à Saint-Calixte et se rend disponible pour répondre aux besoins spécifiques de main-d'œuvre lors des situations d'urgence et de tempêtes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GABRIEL RICHARD
APPUYÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. Marc-Robert Lacroix au poste de journalier-chauffeur temporaire pour la période hivernale 2025-2026.

QUE la date d'embauche sera le premier jour travaillé.

4.2 NOMINATION DE DEUX JOURNALIERS-CHAUFFEURS TEMPORAIRES - M. GABRIEL POULIN ET M. VINCENT FILLION

CONSIDÉRANT l'affichage interne du 3 novembre 2025 afin de doter deux postes de journaliers-chauffeurs temporaires pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux, conformément à la convention collective, avaient jusqu'au 12 novembre 2025 pour déposer leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Poulin et M. Vincent Fillion sont les seuls à avoir déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-10-057 mentionnant leur nomination pour remplacement durant un congé de maladie;

CONSIDÉRANT le retour de l'un de ces employés;

CONSIDÉRANT les besoins du Service de doter deux postes de journaliers-chauffeurs temporaires pour les périodes estivales et hivernales;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Éric Dodon, contremaître au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Poulin et M. Fillion répondent aux exigences de l'emploi, effectuent les tâches avec rigueur, efficacité et discernement, et ont une personnalité compatible avec l'équipe en place;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE
APPUYÉ PAR : M. GABRIEL RICHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil accepte le préambule de la présente résolution et entérine l'embauche de monsieur Gabriel Poulin et de monsieur Vincent Fillion à la fonction de journalier-chauffeur temporaire, et ce, à compter de la présente résolution.



N° de résolution
ou annotation

2025-11-17-374

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective en vigueur.

4.3 NOMINATION D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE - M. YANNICK L'ESPÉRANCE

CONSIDÉRANT l'affichage interne du 3 novembre 2025 afin de doter un poste de journalier temporaire pour la période hivernale pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux, conformément à la convention collective, avaient jusqu'au 12 novembre 2025 pour déposer leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE M. L'Espérance est le seul à avoir déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-12-150 mentionnant l'embauche de M. L'Espérance au poste de journalier temporaire pour la période estivale 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Éric Dodon, contremaître au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. L'Espérance répond aux exigences de l'emploi, effectue les tâches avec rigueur, efficacité et discernement, et a une personnalité compatible avec l'équipe en place;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BENOIT SPERANO

APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil accepte le préambule de la présente résolution et entérine l'embauche de monsieur Yannick L'Espérance à la fonction de journalier temporaire pour la période hivernale 2025-2026, et ce, à compter de la présente résolution.

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective en vigueur.

5. SERVICES TECHNIQUES

2025-11-17-375

5.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – WASTE MANAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE Waste Management procède à la location de conteneurs, cueillette et à la disposition des ordures de notre écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la facture du mois de octobre 2025 s'élève à 20 425.30 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY



N° de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR : M. GABRIEL RICHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'AUTORISER le directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à payer la facture du mois d'octobre # 0378862-0749-9 au montant de 20 425.30 \$ concernant le service aux citoyens de conteneurs à l'écocentre de la rue Lajoie;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement.

2025-11-17-376

5.2 ATTRIBUTION D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA STABILISATION DU TALUS DE LA RIVIÈRE BEAUPORT AU POSTE DE POMPAGE #1

CONSIDÉRANT QUE la firme Équipe Laurence travaille sur déjà sur le dossier du talus de la rivière Beauport au poste de pompage PPI;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la sécurité publique demande à ce que des travaux correctifs soient réalisés sur ledit talus afin que la municipalité puisse toucher à la totalité de l'aide financière relative aux inondations 2023;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Équipe Laurence;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible à l'aide financière pour les inondations de 2023.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON

APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'OCTROYER le mandat pour la réalisation des plans et devis pour des travaux correctif dudit talus au montant de 16 400 \$ plus les taxes applicables;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement au poste budgétaire 23-05000-400 relatif aux inondations;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à payer en temps opportun les factures relatives à ce contrat.

2025-11-17-377

5.3 ATTRIBUTION D'UN MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS POUR UNE POURSUITE CONTRE LA FIRME LES SERVICES EXP POUR DES TRAVAUX IMPRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE 335

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-141-248 "Autorisation pour des imprévus dans le cadre du projet de réfection de la route 335 et mise en demeure";

CONSIDÉRANT la mise en demeure envoyée à la firme de génie conseil "Les services EXP" par le directeur des services techniques le 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la firme "Les Services EXP" a nié toute responsabilité dans une lettre reçue le 13 août 2025;



N° de résolution
ou annotation

2025-11-17-378

CONSIDÉRANT QUE le montant réclamé à la firme "Les Services EXP" est d'environ 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater notre firme d'avocats afin de prendre action dans ce dossier de réclamation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

APPUYÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

DE MANDATER le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de poursuivre les démarches dans ce dossier de réclamation contre la firme de génie conseil "Les Services EXP" pour un montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

D'ACHEMINER cette résolution à Me Yves Chainé afin de confirmer le mandat;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à payer en temps opportun, les factures relatives à ce mandat.

5.4 AUTORISATION À PROCÉDER À LA DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la route 335 tirent à leur fin;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé sur le terrain du 6199 route 335 doit être démolé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une offre au propriétaire dudit terrain afin de procéder à la démolition et à la disposition du bâtiment actuel pour la somme de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a accepté l'offre de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY

APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE la municipalité procède à la démolition et à la disposition du bâtiment situé au 6199 route 335 (lot 4 630 421) pour la somme de 1 000 \$ payé à l'avance à la municipalité par le propriétaire du terrain;

QUE le conseil autorise le directeur des services techniques à signer une lettre d'entente avec le propriétaire afin d'autoriser la municipalité à effectuer les travaux de démolition.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 NOMINATION ET FONCTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU C.C.U.

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 729-2023 en vigueur, le conseil doit nommer les membres constituant le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et leurs fonctions:

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2025-01-13-011, le mandat des membres est fixé jusqu'au 1er octobre 2025:

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Guy Courteau a donné sa démission comme membre du C.C.U.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quelques candidatures potentielles et deux entrevues ont été faites;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GABRIEL RICHARD
 APPUYÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil nomme Madame Gisèle Sageau à titre de membre du C.C.U. en remplacement du mandat de Monsieur Guy Courteau.

2025-11-17-380

6.2 NOMINATION ET FONCTIONS DES MEMBRES DU C.C.U.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) aux articles 146 à 148;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 729-2023 en vigueur, le conseil doit nommer les membres constituant le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même règlement, le comité doit être formé de deux membres du Conseil et de quatre citoyens résidents;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat des membres a été fixée à deux ans et est arrivé à terme le 1er octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la durée de ce mandat est réduite puisqu'il y a une élection municipale le 2 novembre 2025.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une démission dans les membres actuels du comité;

CONSIDÉRANT QU'une recherche pour un nouveau candidat a été faite au courant du mois de novembre 2025 pour le poste citoyen vacant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON
 APPUYÉ PAR : M. MARTIN TREMBLAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil nomme Monsieur Michel Jasmin, maire, à titre de président du C.C.U.;



N° de résolution
ou annulation

2025-11-17-381

QUE le conseil nomme Madame Audrey Kolodenchouk, citoyenne, à titre de vice-présidente du C.C.U.;

QUE le conseil nomme Madame Any-Pier Houle, conseillère, Monsieur Carl St-Amour, Madame Catherine Desgagnés et Madame Gisèle Sageau, citoyen(nes), à titre de membre du C.C.U.;

QUE le conseil conserve la rémunération à 75.00 \$, par séance, pour les membres citoyens;

QUE le conseil nomme Monsieur Dinu Zbona, urbaniste, à titre de secrétaire du C.C.U.;

QUE la durée de ses nominations est fixée jusqu'au 1er octobre 2027.

6.3 NOMINATION ET FONCTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION (C.D.)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la constitution d'un comité de démolition (C.D.) à l'article 148.0.3;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 711-2022 concernant la démolition d'immeuble, constituant un comité de démolition, le 1er février 2023;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.2, de ce même règlement, le comité doit être formé de trois membres du Conseil actuel;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.2, de ce même règlement, la durée du mandat des membres est fixée à un an et peut-être renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.2, de ce même règlement, le conseil doit nommer les membres du comité et leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NICOLAS PARADIS

APPUYÉ PAR : M. BENOIT SPERANO

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil nomme Monsieur Michel Jasmin à titre de président du comité de démolition ;

QUE le conseil nomme Madame Any-Pier Houle et Monsieur Martin Tremblay à titre de membres du comité de démolition ;

QUE le conseil nomme Madame Lucie Chagnon à titre de membre suppléant du comité de démolition ;

QUE le conseil nomme Monsieur Dinu Zbona à titre de secrétaire du comité de démolition ;

QUE les inspecteurs municipaux du Service de l'urbanisme sont nommés comme autorité compétente pour l'application de ce règlement;

QUE la durée de ses nominations reste fixée jusqu'au 1er octobre 2026.



N° de résolution
ou annulation

2025-11-17-382

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 BIBLIOTHÈQUE

7.1.1 DEMANDE D'AJOUT D'UNE CARTE DE CRÉDIT - AFFAIRES VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la directrice de la bibliothèque, des arts et de la culture doit transiger avec différents fournisseurs, de façon occasionnelle, pour des achats divers pour ses départements:

CONSIDÉRANT QUE dans la majorité des cas, un numéro de carte de crédit pour effectuer des achats est nécessaire:

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la municipalité de munir la directrice de la bibliothèque, des arts et de la culture d'une carte de crédit supplémentaire - Affaires Visa Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE
APPUYÉ PAR : M. BENOIT SPERANO

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, Mme Liette Martel, à présenter une demande d'ajout de détenteur de carte d'affaires Visa Desjardins au nom de la Municipalité de Saint-Calixte pour Mme Marion Fortin, directrice de la bibliothèque, des arts et de la culture, avec une limite de crédit d'un maximum de 3 000 \$.

7.2 COMMUNICATION

7.3 LOISIRS

7.3.1 ACHAT DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION POUR LE PARCOURS HISTORIQUE AU PARC CENTRAL

Ce point a été retiré.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre en valeur son patrimoine historique et culturel par la création d'un parcours d'interprétation au Parc central;

CONSIDÉRANT QUE ce parcours permettra aux citoyens et visiteurs de découvrir l'histoire locale à travers des 8 panneaux informatifs et éducatifs, favorisant ainsi la connaissance, la fierté et l'appartenance à la communauté;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition et l'installation de panneaux d'interprétation contribuent à la mise en valeur du parc central et s'inscrivent dans les objectifs du plan d'action culturel de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a accordé une subvention de 8000\$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel, fonds du patrimoine culturel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le reste des coûts sera assumé par la Municipalité à même le budget prévu pour les activités culturelles et patrimoniales de l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

DE PROCÉDER à l'octroi du contrat à l'entreprise Amtech au montant de 14 575,00\$ plus les taxes applicables;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à payer en temps opportun les factures relatives à ce contrat.

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées, parmi les personnes présentes dans la salle.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

APPUYÉ PAR : M. GABRIEL RICHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE la séance soit levée à : 20 h 00.


MICHEL JASMIN, MAIRE


LIETTE MARTEL,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».